

Arrêté ministériel n° 2025-96 du 20 février 2025 fixant les paramètres financiers de la Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	20 février 2025
Publication	Journal de Monaco du 28 février 2025 ^[1 p.3]
Thématique	Protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2025/02-20-2025-96@2025.03.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2023-699 du 11 décembre 2023 fixant les paramètres financiers de la Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 février 2025 ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2023-699 du 11 décembre 2023.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 février 2025

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8736>